

Convocation du 22 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente mai à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans, se sont réunis à Chapdes Beaufort, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, le vingt-deux mai deux mille dix-sept.

Nombre de membres :

Afférents au Comité : 51

Pour : 44

En exercice : 51

Contre : 0

Qui ont pris part aux délibérations : 44

Abstention : 0

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BIZET Jean-François, BELLAIGUE Gilles, SOUCHAL Daniel (Suppléant), GRANGE Jean-Claude, LEROY Anthony, GUILLOT Gérard, MULLER Lionel, KLOSTER Françoise, DO COUTO Séverine, BARRIER Martine, VERDIER Paul (Suppléant), LEDIEU Fabrice (Suppléant), MENAGE Gilbert, SENEGAS ROUVIERE Didier, OLLIER Jean-Pierre, FERREYROLLES Janine, SOUCHAL Boris, DEMENEIX Elisabeth, COLLANGE Claude, SABY Frédéric, LABONNE Marie-Jeanne, MAILHOT Mireille, MANGOT Marc, DOMAGALA Daniel, ERAGNE Yannick, PEYRARD Thierry, DESMOULIN Nicole, SERVIERE Gilles, OUACHEM Jean-Pierre, RABAT Jean-Louis, ROUGHEOL Cédric, BRECHARD Jacqueline (suppléante), MONTPEYROUX Nicolas, ANDANSON Antonia, JALICON Adrien, BOURDEIX Jean, TIXERONT Gérard, VIALETTE GIRAUD Janette, ARNAUD Daniel, LECHAPELAIN Jean-Luc et BROCHARD Marie-Laure.

Absents : Messieurs CAILLOUX Luc, CONDY Cédric, CARRIAS Charles, PAILLER Robert, FARGEIX Gervais, BESANCON Gilles et THOMAS Bernard.

A donné pouvoir : Madame ACHARD Marie-Claire à Monsieur BIZET Jean-François, Monsieur COQUET Stéphane à Monsieur MULLER Lionel, Monsieur MILORD Franck à Monsieur ROUGHEOL Cédric

ADMINISTRATION GENERALE

1/ Désignation des délégués de la commune de LASTIC

1.1.SMADC :

Monsieur le Président indique à l'assemblée qu'il serait souhaitable de choisir la composition des délégués du SMADC de la commune de LASTIC suite à l'installation du nouveau conseil municipal.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Après en avoir délibéré,

FIXE ainsi la composition des délégués du SMADC :

TITULAIRE	SUPPLEANT	COMMUNE
Mme MAILHOT Mireille	Mr THOMAS Patrick	LASTIC

1.2.SMCTOM

Monsieur le Président indique à l'assemblée qu'il serait souhaitable de choisir la composition des délégués du SMCTOM de la commune de LASTIC suite à l'installation du nouveau conseil municipal.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Après en avoir délibéré,

FIXE ainsi la composition des délégués du SMCTOM pour la commune de LASTIC :

TITULAIRES	SUPPLEANTS	COMMUNE
Mr SIBIAL Denis	Mme BONNIERE Bénédicte	LASTIC
Mr CAUQUOT Florian	Mme LONCHAMBON Marie-Paule	LASTIC

2/ Modification des membres de la CLECT

Le conseil,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 *nonies* C ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 décembre 2016 portant statuts de la communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant ;

DECIDE

1° De désigner les conseillers municipaux suivants comme membres de ladite commission :

TITULAIRES	COMMUNE
Mme DEMENEIX Elisabeth	LA CELLE D'Auvergne
Mr POUGHEON Jacky	COMBRAILLES
Mme BARRIER Martine	CISTERNES LA FORET
Mr ROMANEIX Alain	CONDAT EN COMBRAILLE
Mr MENAGE Gilbert	FERNOEL
Mr SENEGAS ROUVIERE Didier	GIAT
Mme COLLANGE Claude	LANDOGNE
Mme CHARBONNIER Denise	MIREMONT
Mme DESMOULIN Nicole	MONTEL DE GELAT
Mr CARRIAS Charles	PONTAUMUR
Mr ROUGHEOL Cédric	PUY SAINT GULMIER
Mr MONTPEYROUX Nicolas	SAINT AVIT
Mme ANDANSON Antonia	SAINT ETIENNE DES CHAMPS
Mr BOURDEIX Jean	SAINT HILAIRE LES MONGES
Mr BESANCON Gilles	TRALAIGUES
Mr BATTUT Laurent	VILLOSSANGES
Mme RIVET Annie	VOINGT
Mr GRANGE Jean-Claude	BROMONT LAMOTHE
Mr MULLER Lionel	CHAPDES BEAUFORT
Mr SABY Frédéric	LA GOUTELLE
Mr SERVIERE Gilles	MONTFERMY
Mr OUACHEM Jean-Pierre	PONTGIBAUD
Mr RABAT Jean-Louis	PONTGIBAUD
Mr TIXERONT Gérard	SAINT JACQUES D'AMBUR
Mme GIRAUD-VIALETTE Janette	SAINT PIERRE LE CHASTEL
Mr BIZET Jean-François	BOURG- LASTIC
Mr LEGOY Jean-Pierre	BRIFFONS
Mr SOUCHAL Boris	HERMENT
Mme MAILHOT Mireille	LASTIC
Mr MANGOT Marc	MESSEIX
Mr FOURNIER Jean-Claude	PRONDINES

Mr JALICON Adrien

ST GERMAIN PRES HERMENT

Mr PAILLER Robert	SAINT SULPLICE
Mr MILORD Franck	SAUVAGNAT
Mr FARGEIX Gervais	SAVENNES
Mr ARNAUD Daniel	TORTEBESSE
Mr THOMAS Bernard	VERGNEUGHEOL

3/ Modification statutaire du SIEG

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'une part ;

Vu le renforcement de la coopération intercommunale, notamment dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunal arrêté par le préfet le 30 mars 2016 ;

Vu la délibération 2017-03-25-06 du 25 mars 2017 du conseil syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme portant sur la modification des statuts de dernier ;

Le SIEG du Puy-de-Dôme auquel la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans adhère, modifie ses statuts afin de les mettre en adéquation avec les textes législatifs rappelés supra ;

Le Président donne lecture du projet de statuts proposé par le SIEG du Puy-de-Dôme.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver les nouveaux statuts du SIEG et ses annexes 1, 2, 3, 4, et 5, intégrant notamment la communauté urbaine de Clermont Auvergne Métropole au titre du mécanisme de représentation substitution prévu par la loi, des 21 communes qui la composent. D'acter la création de treize secteurs intercommunaux d'énergie au titre de la compétence obligatoire de distribution d'électricité ;
- D'approuver le principe de représentation des collectivités membres au titre des compétences optionnelles et notamment l'éclairage public,
- D'approuver le mode de consultation des membres en application des dispositions du CGCT et notamment son article L 5211-5,
- De donner dans ce cadre, mandat au Président afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

4/ Convention avec le SMCTOM et SICTOM

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans dispose de la Compétence obligatoire « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » depuis le 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le Président indique que deux syndicats exerçaient la compétence sur le territoire de la nouvelle intercommunalité. Dans ce cadre, il propose de signer une convention de partenariat avec chacun des syndicats de répartition des tâches dans le cadre de l'exercice de cette compétence.

Monsieur le Président donne lecture du projet de convention et propose au Conseil communautaire de valider cette dernière.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

- **AUTORISE** le président à signer une convention avec le SICTOM et une convention avec le SMCTOM dans le cadre défini ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires.

5/ Réalisation d'une ligne de trésorerie

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire dans le cadre du conventionnement cité ci-dessus de réaliser une consultation pour l'établissement d'une ligne de trésorerie.

PROGRAMME EUROPEEN LEADER

1/ Dossiers Leader

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans créée au 1^{er} janvier 2017 est issue de la fusion des Communautés de Communes de Haute Combraille, Pontgibaud Sioule et Volcans et Sioulet Chavanon.

Monsieur le Président indique que les trois anciennes intercommunalités avaient déposé auprès du GAL « Pays des Combrailles » 10 dossiers dans le cadre du programme européen Leader.

Monsieur le Président présente les dossiers qui avaient été déposés :

Nom de l'ancienne Communauté de Communes	Nom du Projet	Date du Récépissé de Dépôt
Haute Combraille	Maison Archéologique des Combrailles : Exposition	19/02/2016
	Création d'un Local pour Ado : Acquisition de Matériels	19/02/2016
	Extension d'un Mur d'Escalade : Projet de Type Départemental	19/02/2016
	Mise en Valeur du Petit Patrimoine de Haute Combraille	19/02/2016
Pontgibaud, Sioule et Volcans	Aménagement d'une Maison d'Assistantes Maternelles à Chapdes-Beaufort	07/08/2015
	Investissement en Instruments et Matériel de Musique	03/08/2016
	Mise en place d'un Service de Radiologie de proximité	16/12/2016
	Mise en Place du Réseau de Lecture Publique de Pontgibaud, Sioule et Volcans	18/11/2016
Sioulet Chavanon	Création d'un Pôle Enfance-Jeunesse (PEJ)	13/09/2016
	Acquisition d'Instruments de Musique et Matériel de Musique	05/12/2016

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de maintenir l'ensemble de ces projets et donc de maintenir les demandes de financement sollicitées.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

- **DECIDE** de maintenir l'ensemble des dossiers déposés par les intercommunalités composant la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans.
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires.

2/ Composition du Comité de Programmation – LEADER

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans créée au 1^{er} janvier 2017 est issue de la fusion des Communautés de Communes de Haute Combraille, Pontgibaud Sioule et Volcans et Sioulet Chavanon.

Monsieur le Président indique qu'il convient de délibérer afin de fixer les membres du comité de programme LEADER. Il précise que 3 membres titulaires et 3 membres suppléants doivent être désignés.

Il propose de retenir les membres précédemment désignés par les 3 intercommunalités issues de la fusion :

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Après en avoir délibéré,

FIXE ainsi la composition des membres du comité de programmation représentant la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans :

Titulaires	Suppléant
Jean-François BIZET	Boris SOUCHAL
Anthony LEROY	Lionel MULLER
Cédric ROUGHEOL	Didier SENEGAS-ROUVIERE

Il sera demandé à ce que les membres suppléants puissent être invités aux réunions (sans droit de vote en cas de présence du titulaire).

ENFANCE JEUNESSE

1/ Centre de loisirs de Pontaumur : versement d'un acompte

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que les activités du Centre de loisirs de Pontaumur sont gérées par l'association Planète Loisirs Animation dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

Le Président demande à l'assemblée d'octroyer des acomptes sur les diverses subventions aux associations entrant dans ce dispositif.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du son Président,

Après en avoir délibéré :

➤ **ACCORDE** les acomptes suivants :

Association planète Loisirs Animation (centre de loisirs) : 50 500 €

Association Planète Loisirs Animation (TAP) : 37 500 €

Association Planète Loisirs Animation (Garderie) : 6 500 €

Association l'Heure du Conte : 1 240 €

➤ **AUTORISE** le Président à procéder au mandatement de ces sommes,

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que les activités du Centre de loisirs de Bourg Lastic sont organisées en régie directe dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

Monsieur le Président propose dans ce contexte de fusion de reprendre les tarifs 2016 demande à l'assemblée de fixer les tarifs des activités du centre de Loisirs.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du son Président,

Après en avoir délibéré :

➤ **DECIDE** de fixer la participation des familles comme indiqué ci-dessous :

	Tarif mini-camps été	Possibilité paiement en trois fois
--	----------------------	------------------------------------

Quotient familial	2017 (5 jours/4 nuits)	Facturation septembre 2017	Facturation octobre 2017	Facturation Novembre 2017
QF ≤ 350 €	105,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00€
350 € < QF ≤ 500 €	120,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00€
500 € < QF ≤ 700 €	136,00 €	46,00 €	45,00 €	45,00€
700 € < QF ≤ 1000 €	152,00 €	51,00 €	51,00 €	50,00€
1000 € < QF ≤ 1300€	168,00 €	56,00 €	56,00 €	56,00€
1300 € < QF	183,00 €	61,00 €	61,00 €	61,00€

Quotient familial	Tarif mini-camp équitation été 2017 (4 jours/3 nuits)	Possibilité paiement en deux fois	
		Facturation septembre 2017	Facturation octobre 2017
QF ≤ 350 €	72,00 €	36,00€	36,00€
350 € < QF ≤ 500 €	76,00 €	38,00€	38,00€
500 € < QF ≤ 700 €	81,00 €	41,00€	40,00€
700 € < QF ≤ 1000 €	85,00 €	43,00€	42,00€
1000 € < QF ≤ 1300€	88,00 €	44,00€	44,00€
1300 € < QF	90,00 €	45,00€	45,00€

Quotient familial	Tarif stage équitation été 2017 (2 jours)	Possibilité paiement en deux fois	
		Facturation septembre 2017	Facturation octobre 2017
QF ≤ 350 €	41,00 €	21,00 €	20,00 €
350 € < QF ≤ 500 €	44,00 €	22,00 €	22,00 €
500 € < QF ≤ 700 €	47,00 €	24,00 €	23,00 €
700 € < QF ≤ 1000 €	49,00 €	25,00 €	24,00€
1000 € < QF ≤ 1300€	50,00 €	25,00€	25,00€
1300 € < QF	52,00 €	26,00€	26,00€

Quotient familial	Stage graph été 2017 (3 jours)
QF ≤ 350 €	45,00 €
350 € < QF ≤ 500 €	48,00 €
500 € < QF ≤ 700 €	50,00 €
700 € < QF ≤ 1000 €	52,00 €
1000 € < QF ≤ 1300€	55,00 €
1300 € < QF	61,00 €

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires,

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Point sur la mise en place de la CLECT

Monsieur le Président indique que la Réunion d'installation de la CLECT a eu lieu le mercredi 10 mai 2017. Monsieur ROUGHEOL Cédric a été élu Président et Monsieur SOUCHAL Boris, Vice-Président. La prochaine réunion est fixée au 13 juin 2017.

SPANC

1.1 DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME REHABILITATION 2017 CONSEIL DEPARTEMENTAL (DOSSIERS EX-SIOULET CHAVANON)

Monsieur le président indique que dans le cadre de l'aide apportée par le Conseil Départemental en faveur de la réhabilitation de l'assainissement non collectif, le Conseil communautaire de la CC Sioulet-Chavanon avait délibéré le 10 octobre 2016 pour déposer un dossier de demandes de subventions.

Il précise que le Conseil Départemental a revu ses critères d'attribution de subvention en décembre 2016. Ces nouveaux critères s'appliquent sur les dossiers déposés en octobre 2016. Le Conseil départemental demande une délibération actualisant cette demande de subvention qui abaisse le taux de subvention à 20% mais permet d'ajouter les dossiers non éligibles en octobre en fonction des conditions de ressources mais qui le sont désormais.

Le Président présente aux conseillers communautaires les dossiers pouvant prétendre aux subventions du Conseil Départemental au titre de l'année 2017.

Nom de la Commune	Lieu-dit	Nom, prénom propriétaire	Coût des travaux € HT	Montant global retenu € HT	Taux de subvention	Aide €
VERNEUGHEOL	Teissonnières	ESTRADE Gilles	6 464.00	6 464.00	20%	1 292.80
VERNEUGHEOL	Le Village	FIZIAR Claude	4 255.00	4 255.00	20%	851.00
VERNEUGHEOL	Ribiéras	DETIANGE Germain	4 583.94	4 583.94	20%	916.79
VERNEUGHEOL	Ribiéras	RICHIN Jean-Marie	5 590.00	5 590.00	20%	1 118.00
VERNEUGHEOL	Ribiéras	ARFEUILLE Marc	8 177.00	7 000.00	20%	1 400.00
HERMENT	Les Granges	MARTIN Paul	1 120.67	1 120.67	20%	224.13
SAUVAGNAT	Ronzet	ROUDET Christiane	4 972.68	4 972.68	20%	994.54
MESSEIX	Les Rodhommes	PRAT Armand	6 942.25	6 942.25	20%	1 388.45
MESSEIX	Moulin de Raby	LEPAGE Marie-Madeleine	8 317.00	7 000.00	20%	1 400.00
PRONDINES	La Luquine	DEMANECHE Josette et Jean-Pierre	4 012.29	4 012.29	20%	802.46

BRIFFONS	Bourgeade	CEYSSAT Nicole	3 960.00	3 960.00	20%	792.00
BRIFFONS	Barreix	FAURE Dominique et Marie-Laure	2 803.78	2 803.78	20%	560.76
VERNEUGHEOL	Ribiéras	DELAVAL Christian	9 601.00	7 000.00	20%	1 400.00
VERNEUGHEOL	Ribiéras	RICHARD Colette	8 150.00	7 000.00	20%	1 400.00
BRIFFONS	Le camp	BRUNEL Patrick	7 129.08	7 000.00	20%	1 400.00
						15 940.93

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE :

Entendu l'exposé du Président,

- **VALIDENT** ces dossiers,
- **SOLLICITE** les aides pour la réalisation de travaux de réhabilitation sous maîtrise d'ouvrage privée
- **S'ENGAGE** à verser les aides obtenues aux particuliers
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions nécessaires et à effectuer toutes les démarches nécessaires pour mobiliser l'aide du Département

1.2 DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME REHABILITATION 2017 AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE (DOSSIERS EX-SIOULET CHAVANON)

Monsieur le président indique que dans le cadre de l'aide apportée par l'Agence de l'eau Loire Bretagne en faveur de la réhabilitation de l'assainissement non collectif, le Conseil communautaire de la CC Sioulet-Chavanon avait délibéré le 10 octobre 2016 pour déposer un dossier de demandes de subventions.

Il précise que la Communauté de communes de Sioulet Chavanon avait déposé un dossier de demande de subvention au titre du programme réhabilitation en décembre 2016. Du fait de la fusion, le Président propose au Conseil Communautaire de validé les dossiers déposés par cette dernière.

Le Président présente aux conseillers communautaires les dossiers pouvant prétendre aux subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne au titre de l'année 2017.

Nom, prénom propriétaires	Adresse	Nom de la Commune	Coût global des travaux € HT	Montant travaux retenus € HT	Agence de l'eau Loire-Bretagne	
					Taux de subvention	Aide sollicitée €
ESTRADE Gilles	TEISSONNIERES	VERNEUGHEOL	6 464,00	6 464,00	60%	3 878.40
FIZIAR Claude	LE VILLAGE	VERNEUGHEOL	4 255,00	4 255,00	60%	2 553.00
RICHIN Jean-Marie	RIBIERAS	VERNEUGHEOL	5 590,00	5 590,00	60%	3 354.00

DETIANGE Germain	RIBIERAS	VERNEUGHEOL	4 583,94	4 583,94	60%	2 750.36
ARFEUILLE Marc	RIBIERAS	VERNEUGHEOL	8 177,00	8 000,00	60%	4 800.00
MARTIN Paul	Les Granges	HERMENT	1 120,67	1 120,67	60%	672.40
ROUDET Christiane	RONZET	SAUVAGNAT	4 972,68	4 972,68	60%	2 983.61
DELAVAL Christian	RIBIERAS	VERNEUGHEOL	7 100.00	8 000.00	60%	4 260.00
RICHARD Colette	RIBIERAS	VERNEUGHEOL	8150.00	8 000.00	60%	4 800.00
DEMANECHE Josette et Jean- Pierre	LA LUQUINE	PRONDINES	4012.29	4012.29	60%	2407.37

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE :

Entendu l'exposé du Président,

- **VALIDENT** ces dossiers,
- **SOLLICITE** les aides pour la réalisation de travaux de réhabilitation sous maîtrise d'ouvrage privée
- **S'ENGAGE** à verser les aides obtenues aux particuliers
- **AUTORISE** le Président à déposer une demande de subvention au titre de l'animation du programme 2017 auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions nécessaires et à effectuer toutes les démarches nécessaires pour mobiliser l'aide de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

1.3 DEMANDE DE SUBVENTION CONTROLE DU NEUF AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans dispose sur son territoire d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Afin de contenir le prix des redevances de contrôles, notamment en ce qui concerne le contrôle du neuf, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de solliciter une aide de 50% auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour la Communauté de Communes.

La subvention de l'Agence de l'Eau se base sur le coût du contrôle payé par le particulier avec un plafond de 100 € TTC par contrôle.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter pour le contrôle du neuf une aide de 50% auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne;

✚ **DONNE** au Président le pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.

RESTITUTION « DU DIAGNOSTIC AU PROJET DE DEVELOPPEMENT ECOTERRITORIAL »

Le Conseil Communautaire est suivi de la restitution de l'exercice pédagogique mené par les élèves ingénieurs agronomes de l'école Vet'Agro sup sur la thématique :

«Du diagnostic au projet de développement écoterritorial »

La présentation est jointe en annexe du présent compte rendu.